SEANCE DU 15 OCOTBRE 2011

L'an deux mil onze, le quinze octobre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULANGER Maire,

Présents : Mrs : J-m. DESLOGES, H. FRANCOMME, D. FRERE, M. GAY, A. LECUYER.
Mmes : A. DESGLENE, M. DUMAS, M. MEYRAND, I. PAIN.

Absents :

D. BRUNIER	pouvoir à Alain LECUYER
C. CHAZOT	pouvoir à Yves BOULANGER
C. JANUEL-GROS	pouvoir à Jean-marie DESLOGES
G. GIRARD	
J. VEYRE	

Monsieur Daniel FRERE a été nommé Secrétaire

OBJET : CHANGEMENT D'INSTALLATEUR D'EXTINCTEURS

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier désormais l'installation et la maintenance des extincteurs de la Commune à la Société ISOGARD de Sassenage (38).

Après inventaire, le Conseil Municipal décide d'acquérir 2 extincteurs CO2 ainsi que 3 plans d'évacuation et 2 plans d'intervention pour un montant de 750,00 € HT.

OBJET : CREATION D'UNE DALLE ET POSE DE CARRELAGE SALLE DE CLASSE ECOLE PUBLIQUE RAYMOND AUBRAC

Monsieur le Maire rappelle que cet été le plancher du couloir de l'Ecole Publique a cédé sur environ 2 m². Un glacis a été réalisé d'urgence. Cet automne, le plancher, (vieux de plus de cent ans) de la salle de classe de cycle III a également cédé dans un coin. Des entreprises ont été consultées pour répondre à cette situation au plus tôt.

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale est venu constater l'état du plancher. Il a été convenu avec lui d'un calendrier opérationnel. La classe de cycle III sera installée au premier étage de l'Annexe Municipale dès le 17 octobre afin de permettre un démarrage rapide des travaux.

Après consultation de plusieurs entreprises, le Conseil Municipal, compte tenu des délais d'exécution rapide, décide de confier à l'unanimité à :

- l'Entreprise Guy PEYRARD de RIOTORD (43), la construction d'un dallage BA avec notamment la fourniture et la pose d'un polyane et d'un isolant extrudé de 50 mm pour un montant total de 5 947,50 € HT ;
-
- l'Entreprise PGC Carrelage de DAVEZIEUX (07), la réalisation d'une dalle chape liquide et la fourniture et la pose d'un carrelage grès cérame 45 cm/45 cm sur 65 ml pour un montant de 2 827,50 € ;
- l'Entreprise PGC Carrelage de DAVEZIEUX, la fourniture et la pose d'une cloison placostyl de 76 mm (couloir, salle de classe) avec isolation acoustique et thermique de 45 mm avec joint et couche d'impression blanche ainsi que la pose et la fourniture d'un bloc porte pour un montant total de 1 005,00 € HT ;
- l'Entreprise Christian SOUVIGNET de VANOSC (07), la fourniture et la pose de 14 prises, d'un bloc de 6 prises, d'un bloc de 4 prises et divers autres accessoires pour un montant de 1 037,00 € HT.

<u>OBJET</u> : CONVENTION AVEC LA REGION RHONE ALPES PROGRAMME DES ALPES AU SAHEL

Monsieur le Maire rappelle que l'Ecole Publique Raymond AUBRAC et l'Ecole Privée Saint Joseph participent activement à une action d'échange et de partage autour du développement avec des classes de la région d'Ourossogui-Matam au Sénégal, dans le cadre du programme « Des Alpes au Sahel ».

Des interventions de l'ADOS (Ardèche Drôme Ourossogui Sénégal) et des échanges de classe à classe nourrissent ce projet très riche.

En mai dernier, les écoles de Vanosc et la mairie ont soutenu le week-end que l'association la Vanaude a consacré au Sénégal avec l'aide de l'ADOS.

Monsieur le Maire présente la convention proposée par la Région Rhône Alpes qui apportera une subvention d'aide au projet de chaque école de Vanosc.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- rappelle le grand intérêt qu'il apporte à ce programme des Alpes au Sahel. Une meilleure connaissance entre pays ne peut que conforter la compréhension et les liens de respect et d'amitié ;

- dit qu'il allouera une subvention de 150 € à chacune des écoles, Ecole Publique Raymond AUBRAC et l'Ecole Privée Saint Joseph ;

- approuve les termes de la convention proposée par la Région Rhône Alpes et charge Monsieur le Maire de la signer.